Défenseurdesdroits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BEAUVAIS, le 19/10/17

N°12117

La déléguée du défenseur des droits

LES DELEGUES DU DEFENSEUR DES DROITS DE L'OISE
CONFERENCE DE PRESSE DU 26 Octobre 2017
Salle Chambiges de la Préfecture de l'Oise

:-:-

RAPPEL DE LA NOUVELLE INSTITUTION

*La révision de la Constitution le 28 Juillet 2008 a porté création du Défenseur des Droits.
*La loi Organique du 20 Mars 2011 lui a confié, sous son autorité, les 4 autorités administratives indépendantes (A.A.I.) qui étaient en place antérieurement, à savoir :

- le Médiateur de la République
- La Défenseure des Enfants
- la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations
- la Commission Nationale de Déontologie de la Sécurité

I - LE DEFENSEUR DES DROITS

M. Jacques TOUBON a été nommé le 16 Juillet 2014 pour un mandat de 6 ans, non révocable ni renouvelable. Il est entouré de 3 collèges et 3 adjoints également désignés pour 6 ans.

Il est chargé :

- de veiller à la protection des droits et des libertés et de promouvoir l'égalité dans le cadre des relations des usagers avec les services publics ;

- de défendre et de promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant ;

- de lutter contre les discriminations prohibées par la loi ou par un engagement international ;

- de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

II - L'ORGANISATION AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

Dans l'Oise (830 778 habitants), 5 délégués du Défenseur des Droits (sur près de 450 en France), organisent désormais des permanences dans 7 lieux bien identifiés, intervenant de manière polyvalente sur les missions définies ci-dessus. Il s'agit de :

PREFECTURE DE L'OISE : 1, place de la Préfecture - 60022 BEAUVAIS Cedex
Tél 03 44 06 12 06 - Mel marie-therese.mercier@defenseurdesdroits.fr

.../...

- Marie-Thérèse MERCIER - Préfecture de l'Oise
- Jacques DEROME – Préfecture de l'Oise et Maison d'arrêt de BEAUVAIS depuis le 1/6/2016)
- Simone LERMISSION - Maison de la Justice et du Droit à CREIL
- Jean-Pierre MARECHAL - Maison de la Justice du Droit à CREIL et Centre de détention de LIANCOURT
- Pierre BOYER - Sous-Préfecture de COMPIEGNE et Maison de la Justice et du Droit de NOYON

(Les coordonnées précises sur les permanences de ces délégués figurent en annexe)

Ces délégués peuvent être facilement contactés sur leurs lieux de permanences, où ils reçoivent sur rendez-vous, par téléphone, mails ou courriers.

Leur mission :

Ils sont chargés d'assurer l'accueil des réclamants, renseigner le public sur les compétences du Défenseur des Droits, analyser la recevabilité des réclamation et les traiter par la voie du règlement amiable.

Il est important de signaler que le Défenseur des Droits et ses délégués ne sont pas compétents pou traiter :

- ***des litiges de voisinage ou familiaux, exceptés les cas où les droits de l'enfant sont mis en cause,***
- ***des litiges de consommation ou mettant en cause des établissements bancaires***
- ***les différends entre administrations ou collectivités territoriales***
- ***les litiges entre un salarié ou un agent et son employeur public ou privé (sauf en cas de discrimination avéré)***

- ***Enfin, une décision de justice devenue définitive ne peut être remise en cause.***

A noter que, très exceptionnellement, et pour tenir compte de situations personnelles difficiles et de la détresse de personnes face à des problèmes inextricables, quelques dossiers sont néanmoins pris en compte, à la limite de compétence du domaine du délégué du Défenseur des Droits.

Ils travaillent en réseau :

- avec les différentes administrations : Préfecture et Sous-Préfectures - Direction des finances publiques - Cohésion sociale - Direction du développement territorial - Éducation Nationale..

- avec les différents services publics (CAF - CPAM - CARSAT - RSI - Pôle emploi...)

Ils sont également en relation étroite avec les collectivités territoriales et le réseau des travailleurs sociaux

.../...

pour recueillir des éléments sur les réclamations qui leur sont soumises et solliciter, le cas échéant, le réexamen de décisions prises.

Enfin, pour les dossiers nécessitant un examen juridique approfondi, ils reçoivent l'appui des correspondants du siège de l'Institution du Défenseur des Droits.

Ce travail en réseau est indispensable car, même en tenant compte, en raison de leur expérience, des stages de formation, du travail collégial mené avec les différents délégués de Picardie, ceux-ci restent néanmoins des généralistes bénévoles qui consacrent, au minimum, 3 jours par semaine à leur mission.

Ils ont, ainsi, souvent recours à l'expertise juridique, technique et financière des services cités ci-dessus.

IV - LE BILAN d'ACTIVITE DES DELEGUES en 2016

L'activité des 5 délégués reste relativement stable avec la saisine de 661 dossiers dont :

- 342 en réclamation
- 319 en information, sachant que les permanences organisées en prison suscitent beaucoup de demandes d'information
- 317 dossiers clôturés Ce chiffre tient compte des résultats 2016 et des dossiers instruits en 2015 qui n'avaient pu être clôturés, sachant que pour certaines réclamations, la durée de médiation est variable et peut excéder une année.

Parmi ces 317 dossiers clôturés :
- 305 ont été traités par les délégués .(97%)
- 12 par le siège.

Parmi ces 305 réclamations :
291 - ~~298~~ concernent les services publics
6 - ~~8~~ le secteur de l'enfance-
8 - les discriminations

Ces chiffres marquent donc une forte prépondérance de réclamations pour les affaires concernant les services publics pour lesquels

- 5% concernent l'administration pénitentiaire
- 4 % les autres organismes locaux
- 10 % les collectivités territoriales
- 11 % la M.D.P.H.
- 2% les établissements publics
- 47 % les services publics investis d'une mission de service public (CAF – CPAM – Pôle emploi – R.S.I...)
- 25 % les services déconcentrés de l'état.

.../...

Les réclamations nécessitent, pour leur traitement, une médiation avec les services mis en cause entraînant l'ouverture d'un dossier spécifique.

Le secteur de l'orientation-information, qui n'est pas exploité dans cette note, est également très prenant car il nécessite, fréquemment, des recherches et une écoute approfondie, notamment quand il s'agit de problèmes personnels et sociaux.

Dans tous les cas, il est indispensable, de pouvoir joindre un correspondant désigné le plus rapidement possible